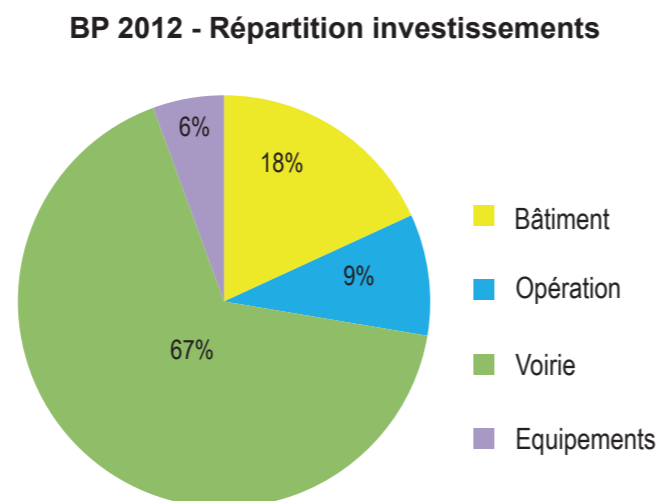


## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les dépenses « réelles » d'investissement, c'est-à-dire sans prendre en compte les différentes opérations d'ordre comptable (présentes dans le graphique précédent) et les travaux non affectés, s'élèvent à près de 2 millions d'euros pour 2012 selon la répartition suivante :

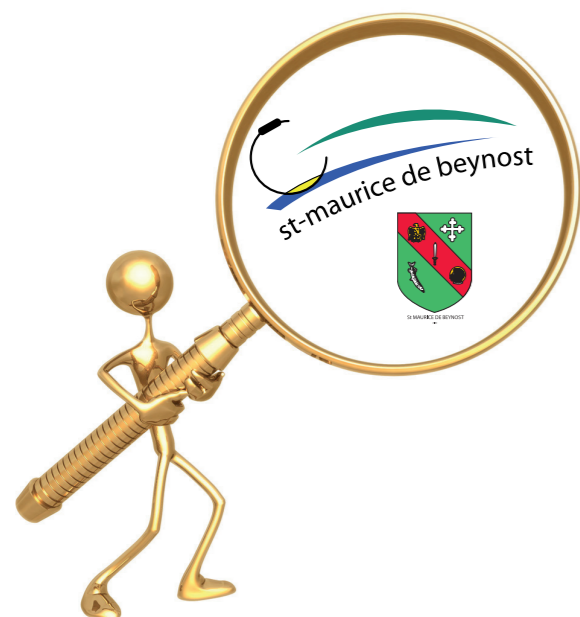


### Explications sur les dépenses « réelles » d'investissement :

Sur les quelques 2 millions d'euros inscrits :

- **67% sont destinés à la voirie** (engagement des travaux, montée de la Paroche – sur 2012 et 2013 – chemin de Thil, entretiens divers...).
- **9% à des opérations d'aménagement d'ensemble ou des études préalables à projet** (plantations, square Denis Papin, Place des Folliets...).
- **18% sont consacrés aux bâtiments** (extérieurs salle des fêtes, travaux de menuiserie et toiture, travaux dans les écoles...).
- **et 6% au renouvellement d'équipements** (mobilier dans les bâtiments, outils de travail des services...).

A noter aussi, les travaux entrepris en collaboration avec la Communauté de communes, notamment sur le Chemin du Pilon (voirie d'intérêt communautaire desservant les zones industrielles) consistant à des aménagements de sécurité pour l'entrée des différentes entreprises et à la reprise complète de la voirie.



*Ainsi, par ce vote de février, s'est terminée la « préparation budgétaire », entreprise dès septembre par tous les élus et par tous les chefs de service, avec des rencontres régulières pour échanger, affiner et chiffrer les projets...*

*Ce travail d'équipe est important, il permet à chaque acteur d'avoir une vision globale et générale.*

*Il en découle une réelle prise de conscience sur les réalités financières actuelles des collectivités territoriales.*

*Maintenant, la phase d'exécution, toute aussi difficile à mettre en œuvre, est démarrée !*

**Budget 2012 :**  
Ni augmentation  
des impôts locaux  
Ni emprunts

La séance du conseil municipal du 23 février 2012 a été consacrée aux finances avec le vote des comptes administratifs 2011 (arrêté des comptes 2011) et le vote du budget 2012.

Ce budget 2012 est marqué pour la commune, par une capacité d'autofinancement en amélioration (+1%) malgré des recettes stagnantes. En effet, la gestion vertueuse de la section de fonctionnement instituée depuis 2008 permet aujourd'hui d'être dans une situation financière saine.

Cette année, il a notamment été décidé de renforcer la qualité des services proposés à la population par la refonte de l'organigramme du personnel (détail dans le prochain numéro des Echos) et de continuer à entretenir et valoriser le patrimoine communal, à accompagner et soutenir les initiatives locales et le tissu mauricien...

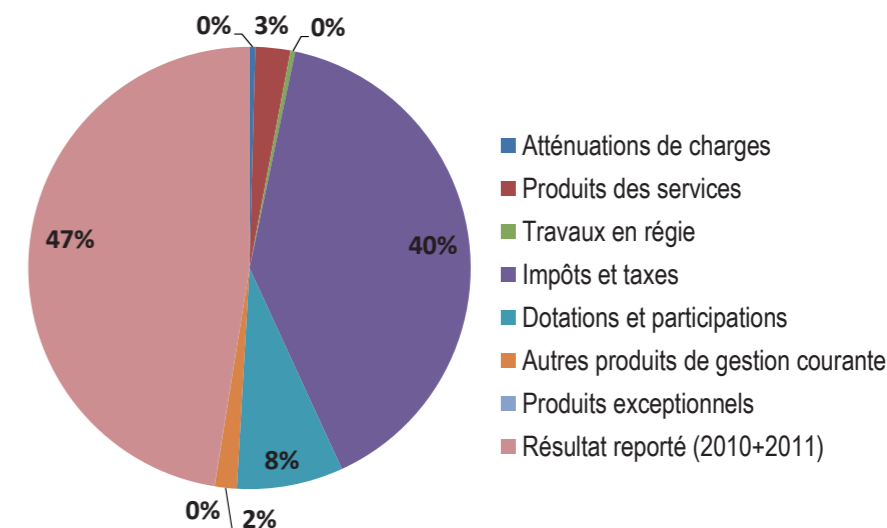
Avec un vote à l'unanimité, le conseil municipal, poursuit ces objectifs ambitieux et nombreux sans augmentation des impôts locaux ni recours à l'emprunt.

## 1. DÉTAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le désengagement croissant de l'Etat en matière de dotation, et l'insécurité constante sur le devenir des compétences des collectivités territoriales, ne permettent pas à la commune d'avoir aujourd'hui un dynamisme important sur les recettes.

Un unique levier existe pour accroître les recettes : les impôts locaux (impactant directement le pouvoir d'achat de la population). Il a été cependant décidé de ne pas y avoir recours pour cette année 2012 et de maintenir des taux équivalents à 2011.

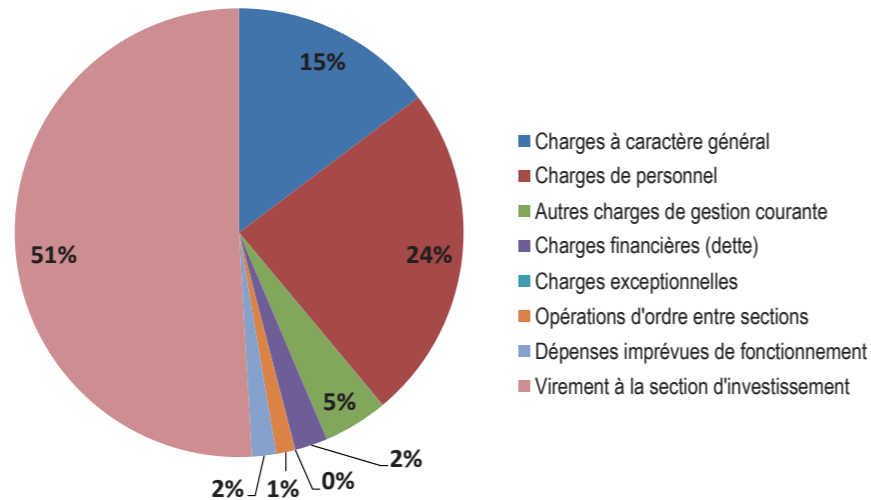


### Explications sur les principales recettes de fonctionnement :

- **Atténuations de charges** (36.550 €) : remboursements de l'assurance du personnel.
- **Produits des services** (219.500 €) : recettes des services où les usagers participent au fonctionnement par le paiement d'un tarif (périscolaire, accueil de loisirs,...).
- **Travaux en régie** (29.800 €) : travaux réalisés en interne par les services de la commune.
- **Impôts et taxes** (3.431.500 €) : impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) et dotations de la communauté de communes qui perçoit la Contribution économique territoriale
- **Dotations et participations** (670.700 €) : dotations de l'Etat.
- **Autres produits de gestion courante** (137.675 €) : revenus des baux locatifs.
- **Résultat reporté** (4.088.897 €) : excédent dégagé des années précédentes sur les économies réalisées en cours d'exercice.

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Afin d'améliorer la capacité d'autofinancement de la commune qui consiste à pouvoir réaliser les travaux d'investissement sans recourir à l'emprunt, les dépenses de fonctionnement sont toujours calculées au plus juste, et découlent de demandes budgétaires construites et étayées. En effet, quasiment aucune dépense n'est reconduite d'année en année, le travail s'effectue en repartant d'une « base zéro ».

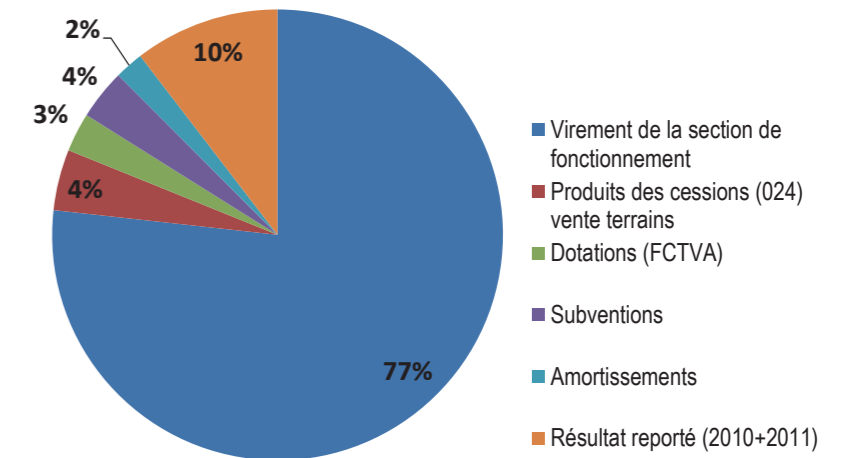


### Explications sur les principales dépenses de fonctionnement :

- **Les charges à caractère général** (1.267.442 €) : « tout » le fonctionnement courant, c'est-à-dire les fluides (gaz, électricité, eau, téléphone...) de tous les bâtiments communaux et petits aménagements ou entretiens de ces bâtiments, les contrats de maintenance, le petit équipement, l'entretien de la voirie, le fonctionnement des écoles...
- **Les charges de personnel** (2.087.732 €) : ensemble des traitements des agents titulaires, non titulaires et toutes charges afférentes (formation, assurance...).
- **Les autres charges de gestion courante** (401.997 €) : subventions aux associations, subvention d'équilibre au budget annexe du Centre communal d'action sociale (CCAS), indemnités des élus, contingent incendie et dépenses liées à divers organismes (syndicats, démoustication...).
- **Les charges financières** (203.300 €) : remboursement des intérêts des emprunts, le remboursement du capital étant supporté par la section d'investissement.
- **Les dépenses imprévues de fonctionnement** (150.000 €) : somme bloquée et limitée à 7,5% des dépenses réelles pour financer les dépenses de l'année inconnues au moment de l'établissement du budget.
- **Le virement à la section d'investissement** (4.386.600 €) : « économies » réalisées par rapport aux recettes qui sont transférées en investissement pour permettre des dépenses structurantes, c'est une « fausse » dépense puisqu'on la retrouve en recette d'investissement.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent, principalement, du virement de la section de fonctionnement (pour 77%). Cela correspond à la capacité d'autofinancement de la commune, c'est-à-dire la capacité de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.



### Explications sur les principales recettes d'investissement :

- **Le virement de la section de fonctionnement** (4.386.600 €) : économies réalisées dans le fonctionnement en 2012 qui deviennent une recette d'investissement pour financer les dépenses d'investissement (cf. dépenses de fonctionnement), soit l'autofinancement propre.
- **Le produit des cessions des terrains** (250.000 €) : vente d'un terrain au forum des sports.
- **Le FCTVA** (158.850 €) : l'Etat rembourse en partie deux ans après la TVA payée par la commune.
- **Les subventions** (206.800 €) : prise en charge par les entreprises des frais occasionnés pour l'aménagement des équipements publics nécessaire à leur installation. Par exemple, pour cette année, le giratoire Chemin de Thil – Chemin des Combes, sera financé essentiellement par Leclerc du fait de l'implantation du Drive qui augmente les flux de circulation.
- **Les amortissements** (117.500 €) : crédits réservés obligatoirement pour le renouvellement d'équipements.
- **Le résultat reporté** (595.048 €) : résultat financier des années précédentes.

## 2. DÉTAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

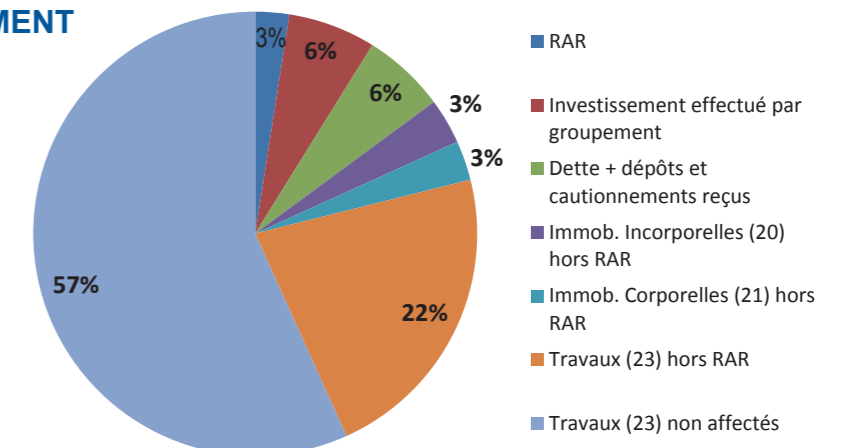


L'investissement de cette année est ambitieux, après une année de transition permettant de finaliser certaines opérations, des importants travaux vont être engagés rapidement.

Ils sont financés sans recours à l'emprunt mais par la capacité d'autofinancement de la commune.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement restent importantes pour « structurer la commune ». Certes, tous les travaux ne pourront être réalisés cette année du fait des procédures obligatoires régissant la dépense publique, mais leur inscription montre l'engagement de la municipalité à vouloir améliorer, développer, entretenir le patrimoine commun.



### Explications sur les principales dépenses d'investissement :

- **RAR** (restes à réaliser) (141.089 €) : dépenses 2011 dont les factures ne seront produites qu'en 2012.
- **Investissement effectués par groupement** (365.000 €) : travaux réalisés pour le compte de la commune par la communauté de communes au niveau du chemin de Thil.
- **Dette, dépôts et cautionnement** (345.000 €) : remboursement du capital de la dette
- **Immobilisations incorporelles** (189.500 €) : frais d'étude et subventions d'équipement aux organismes publics.
- **Immobilisations corporelles** (164.493 €) : renouvellements d'équipements.
- **Travaux** (1.266.325 €) : travaux importants (voirie, bâtiment...) et structurants.
- **Travaux non affectés** (3.243.391 €) : crédits en réserve pour les projets à venir.